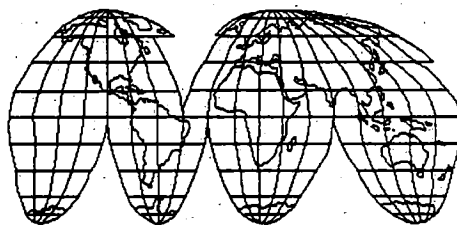


Le commerce et la politique étrangère
cette semaine

This Week
in Trade and
Foreign Policy

du 9 au 15 décembre 1993



COMMUNIQUÉS :

Nominations diplomatiques

Le 15 décembre 1993, n° 228

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, annonce les nominations suivantes : M. John Allen Fraser, c.p., c.r., présentement Orateur de la Chambre des communes, est nommé ambassadeur de l'Environnement; M. John R. Anderson, présentement chef d'état-major de la Défense, est nommé ambassadeur et représentant permanent auprès du Conseil de l'Atlantique Nord (OTAN); M. Raymond A.J. Chrétien, présentement ambassadeur auprès du royaume de Belgique, est nommé ambassadeur auprès des États-Unis d'Amérique; M. Francis M. Filleul, présentement directeur général de l'Administration du personnel au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, est nommé ambassadeur auprès de la République d'Haïti; M. Allan N. Lever, jusqu'à tout récemment ambassadeur auprès de l'Arabie saoudite, est nommé consul général à Chicago; M. Donald McLennan, jusqu'à tout récemment ministre-conseiller à l'ambassade du Canada à Riyad, est nommé ambassadeur auprès de la République islamique d'Iran; M. John McNee, jusqu'à tout récemment au secrétariat des Affaires extérieures et de la défense du Bureau du Conseil privé, est nommé ambassadeur auprès de la République arabe syrienne; M. Jean Nadeau, jusqu'à tout récemment administrateur de programme à la Direction de la coopération industrielle à l'Agence canadienne de développement international, est nommé haut-commissaire auprès de la République de Trinité-et-Tobago; M. Michel Perrault, jusqu'à tout récemment directeur de l'expansion du commerce (Asie de l'Est) au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, est nommé ambassadeur auprès de la République algérienne démocratique et populaire; M. Anthony G. Vincent, jusqu'à tout récemment à la Direction générale de l'assistance à l'Europe centrale et à l'Europe de l'Est au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, est nommé ambassadeur auprès de la République du Pérou; M. Art Wright, jusqu'à tout récemment vice-président de la Direction générale des programmes multilatéraux à l'Agence canadienne de développement international, est nommé haut-commissaire auprès de la République du Zimbabwe. Ces nominations prennent effet immédiatement sauf celles de M. Chrétien et de M. Fraser, qui prendront effet respectivement le 1^{er} janvier 1994 et le 18 janvier 1994, et celle de l'Amiral Anderson qui prendra effet au cours de la nouvelle année.

M. MacLaren se réjouit de l'aboutissement des Négociations commerciales multilatérales

Le 15 décembre 1993, n° 227

L'honorable Roy MacLaren, ministre du Commerce international, a déclaré que l'accord intervenu aux Négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round est une réalisation historique qui stimulera le renforcement des économies canadienne et mondiale. «Sept difficiles années de négociations impliquant 117 gouvernements ont produit un accord qui ouvrira les marchés mondiaux au commerce et à l'investissement sous le régime d'un ensemble de règles renforcé. Le Canada est une nation commerçante. Un emploi canadien sur cinq est généré par l'exportation. En réduisant les obstacles au commerce et en ouvrant les marchés, l'accord conclu aujourd'hui générera de l'emploi et de la richesse dans chaque région du pays», a ajouté le Ministre.

Le Canada se réjouit de la décision de l'ONU de créer un poste de haut-commissaire pour les droits de la personne

Le 14 décembre 1993, n° 226

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, a accueilli favorablement la décision d'un groupe de travail des Nations Unies, composé de représentants de tous les pays membres de cette organisation, de créer un poste de haut commissaire pour les droits de la personne. «Cette décision, dans laquelle le Canada a joué un rôle de premier plan, marque un pas important au chapitre de la promotion et de la protection des droits de la personne à l'ONU», a déclaré M. Ouellet. Le haut-commissaire sera nommé par le Secrétaire général des Nations Unies, avec l'approbation de l'Assemblée générale, et aura la responsabilité générale de promouvoir et de protéger les droits de la personne reconnus à l'échelle internationale.